

COMMUNE DE LOIRON-RUILLÉ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à l'aliénation :

- d'une partie d'un chemin (25 m x 6.5 m soit environ 163 m²) Situé Chemin sis l'Assy – 403 Route du Pertre - Parcelles cadastrées : 194 D 604, 194 D 607, 194 D 614 correspondant à une partie du chemin rural
- d'un chemin (4m²) Situé Chemin des Bâtardières - Bâtiment de la parcelle préfixe 194 section A numéro 672 au 895 chemin des Bâtardières lieu-dit « Les Pommiers » situé sur le chemin.

Par arrêté 2026-109, a été prescrite pour une durée de 15 jours minimum l'enquête publique portant en vue de l'aliénation de 2 chemins :

- Chemin de l'Assy, au niveau du 403 route du Pertre, pour une surface d'environ 163 m²,
- Chemin des Bâtardières lieu-dit Les Pommiers face au 895 Chemin des Bâtardières pour une surface d'environ 4 m² sur la commune de Loiron-Ruillé.

L'enquête se déroulera à la mairie de Loiron-Ruillé au 13 rue du Docteur Ramé 53320 Loiron-Ruillé du 20 octobre 2026 à 10h00 au 4 novembre 2026 à 12h00 inclus.

Monsieur MARIE Gérard a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

En mairie de Loiron-Ruillé - 13 rue du Docteur Ramé - 53320 LOIRON-RUILLÉ :

Le mardi 20 octobre 2026, de 10 heures à 12 heures
et le mercredi 4 novembre 2026, de 9 heures à 12 heures.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposées et consultables gratuitement à la mairie de Loiron-Ruillé, pendant la durée de l'enquête indiquée ci-dessus aux heures d'ouvertures :

lundi, mercredi, vendredi de 9h00 à 12h30 et de 16h00 à 18h00
mardi et jeudi de 9h00 à 12h30

Le dossier d'enquête pourra également être consulté sur le site internet dédié : <https://www.loiron-ruille.fr/>

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la mairie de Loiron-Ruillé.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner, le cas échéant, ses observations sur le registre d'enquête disposé sur les lieux de l'enquête publique ci-dessus indiqué ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

Mairie de Loiron-Ruillé – 13, rue du Docteur Ramé - 53320 LOIRON-RUILLÉ, en précisant « **À l'attention du Commissaire Enquêteur** », pendant toute la durée de l'enquête (à compter de l'heure d'ouverture jusqu'à l'heure de fermeture).

Ces formalités pourront également être effectuées par voie électronique via l'adresse suivante : **contact@loiron-ruille.fr**. Les observations et propositions reçues par voie électronique seront accessibles sur le site internet de la mairie.

Le public pourra recueillir toute information auprès de M. GRIVEAU Christian, Maire par mail : contact@loiron-ruille.fr ou par téléphone au 02 43 02 10 24.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pendant un an à la mairie de Loiron-Ruillé aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Commune.

Christian GRIVEAU,
Maire de Loiron-Ruillé